

Rapport du jury

Examen professionnel d'ingénieur territorial promotion interne (1^{er} examen) – session 2022

ORGANISATEUR : CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA GIRONDE

L'examen professionnel d'ingénieur territorial promotion interne (1^{er} examen) a été ouvert au titre de l'année 2022 par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde en partenariat avec les centres de gestion de la région Nouvelle-Aquitaine.

Toutes les spécialités et options ont été ouvertes pour cette opération.

1) Calendrier :

Période d'inscriptions	Du 11 janvier 2022 au 16 février 2022
Date de limite de dépôt des dossiers	Le 24 février 2022
Epreuves d'admissibilité	Le 16 juin 2022
Jury d'admissibilité	Le 6 septembre 2022
Epreuves d'admission	Du 10 au 20 octobre 2022
Jury d'admission	Le 7 novembre 2022

2) Les conditions particulières d'accès :

Le 1^{er} examen professionnel est ouvert aux membres du cadre d'emplois des techniciens territoriaux justifiant de huit ans de services effectifs dans un cadre d'emplois technique de catégorie B.

3) Les candidats :

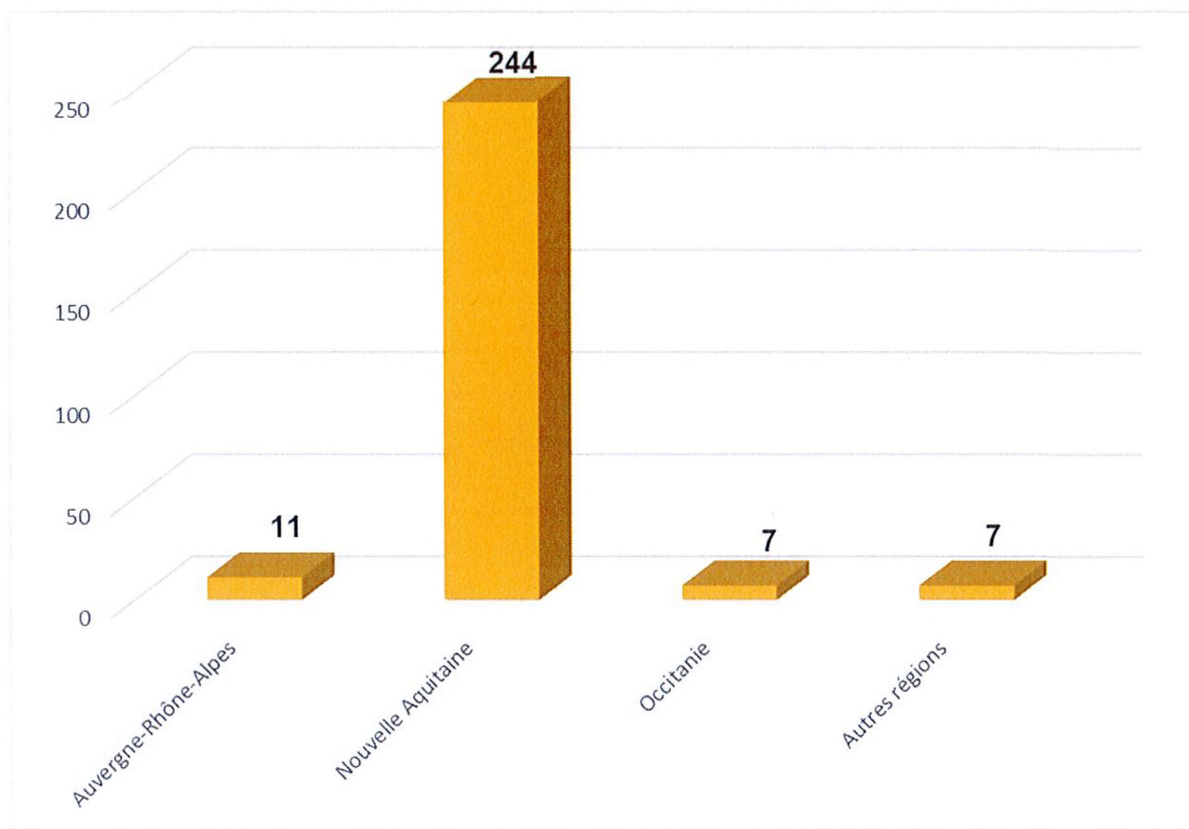
280 candidats se sont inscrits.

269 candidats sont admis à concourir.

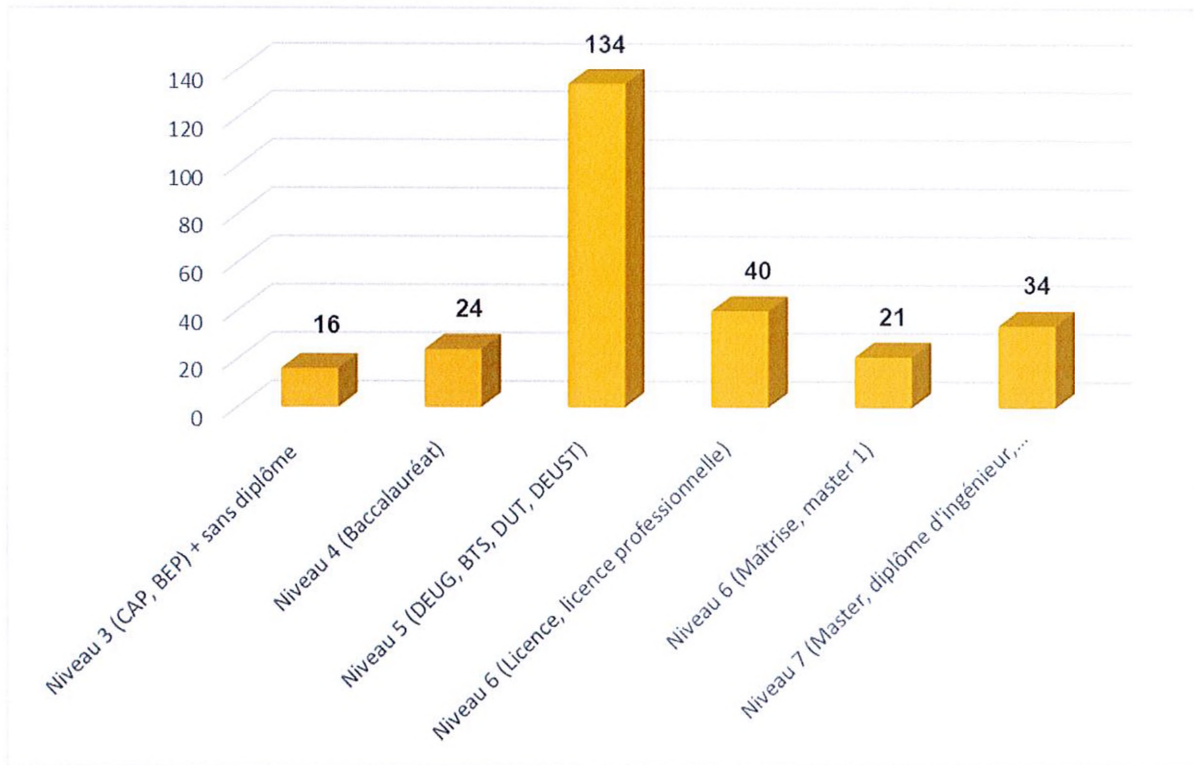
8 candidats sont refusés à concourir : condition d'ancienneté insuffisante.

- **Répartition des candidats admis à concourir**

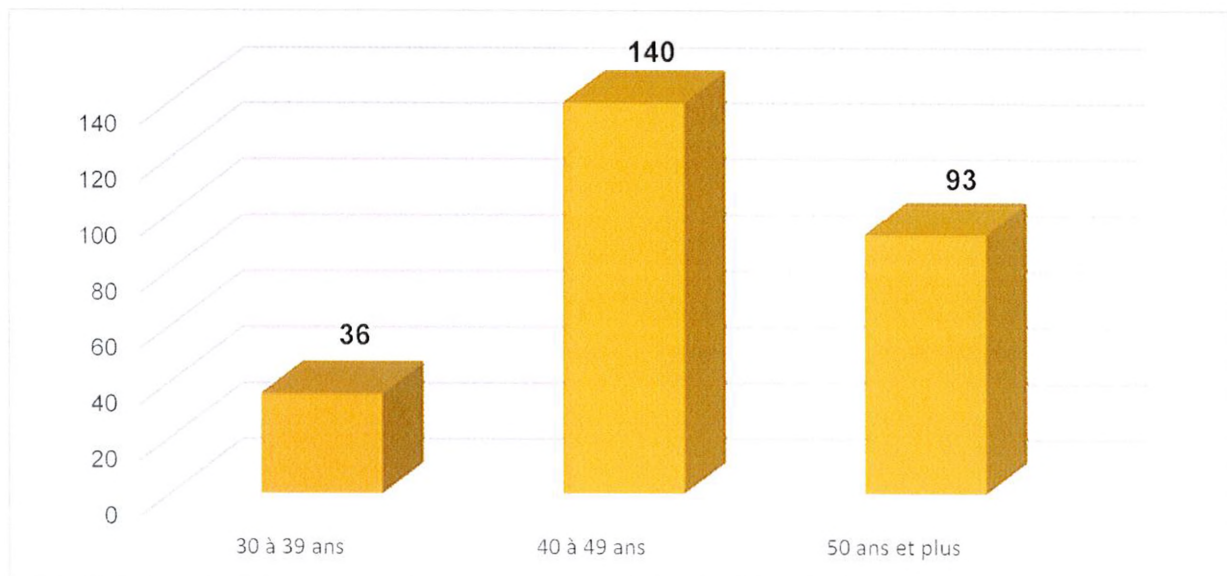
✓ **par région ou par département :**



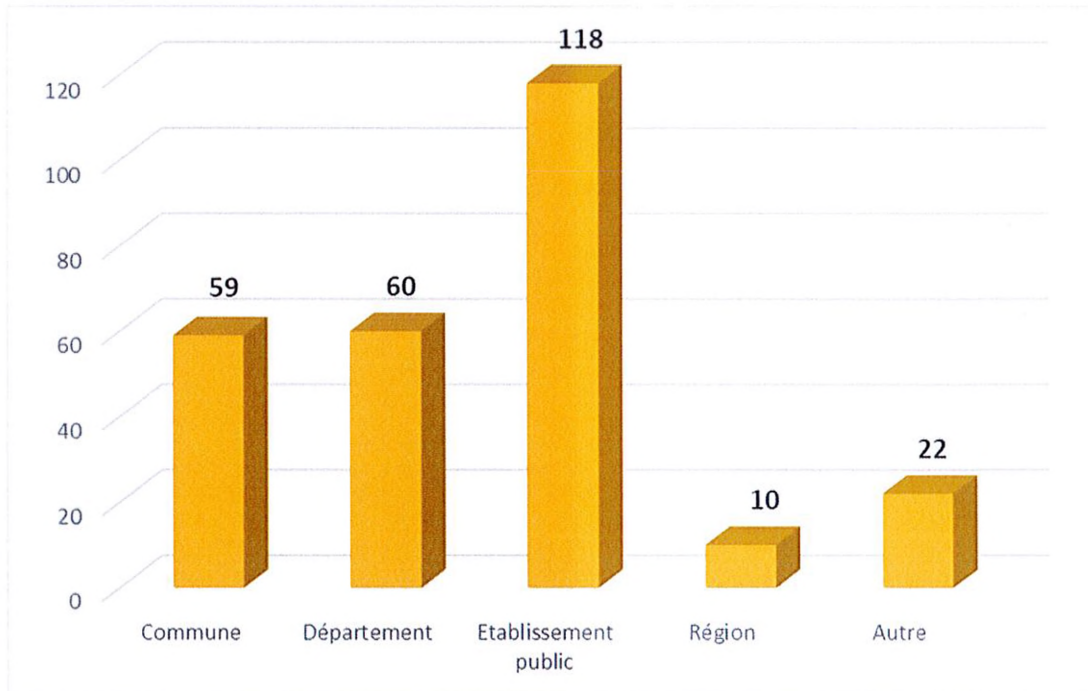
✓ par niveau d'études :



✓ par tranches d'âges :



✓ **par situation professionnelle**



4) Le jury :

Le jury de l'examen professionnel comprenait 12 membres, répartis à parts égales entre élus locaux, fonctionnaires territoriaux et personnalités qualifiées.

5) Les épreuves d'admissibilité :

a) Déroulement

Les épreuves d'admissibilité se sont déroulées le jeudi 16 juin 2022 au Hangar 14 à Bordeaux.

b) Contenu

Les épreuves d'admissibilité comprennent :

- **La rédaction**, à partir des éléments d'un dossier remis au candidat, d'une note faisant appel à l'esprit d'analyse et de synthèse de l'intéressé (durée : 4 heures ; coefficient 3) ;
- **L'établissement d'un projet ou étude** portant sur l'une des options choisie par le candidat, au moment de son inscription (durée : 4 heures ; coefficient 5).

c) Présence

188 candidats se sont présentés pour la rédaction d'une note.

182 candidats se sont présentés pour l'établissement d'un projet.

Ceci se traduit par un taux d'absentéisme de :

30 % pour la rédaction d'une note.

32 % pour l'établissement d'un projet.

d) Résultats

Epreuves	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nombre de notes éliminatoires
Rédaction d'une note	8,10	16	0	25
Etablissement d'un projet	8,85	15,25	0	21

6) Le jury d'admissibilité :

A l'issue des épreuves d'admissibilité, le jury s'est réuni et a arrêté la liste des candidats admissibles.

53 candidats soit 28 % des candidats ont été déclarés admissibles.

46 candidats ont reçu une note éliminatoire, inférieure à 5/20 à l'épreuve écrite.

Malgré les consignes données oralement, précisées sur le règlement interne du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde et sur le sujet, 10 copies ont été écartées du processus de sélection comprenant des signes distinctifs.

7) L'épreuve d'admission :

a) Déroulement

Les épreuves d'admission se sont déroulées du lundi 10 au jeudi 20 octobre 2022 au CDG33.

Le jury plénier était réparti en 2 élus locaux, 2 fonctionnaires territoriaux et 2 personnalités qualifiées.

b) Contenu

L'épreuve d'admission se compose d'un entretien portant sur l'expérience professionnelle, les connaissances et les aptitudes du candidat. Cet entretien consiste, en un premier temps, en un exposé du candidat sur son expérience professionnelle. L'entretien vise ensuite à apprécier sa capacité à analyser son environnement professionnel ainsi que son aptitude à résoudre les problèmes techniques ou d'encadrement hiérarchique ou fonctionnel les plus fréquemment rencontrés par un ingénieur (durée totale de l'entretien : 40 minutes, dont 10 minutes au plus d'exposé ; coefficient 5).

c) Présence

52 candidats se sont présentés aux épreuves d'admission.

Ceci se traduit par un taux d'absentéisme de 1,89 %.

d) Résultats

Epreuves	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nombre de notes éliminatoires
Entretien avec le jury	11,31	18,50	4,50	6

8) Le jury d'admission :

A l'issue des épreuves d'admission, le jury s'est réuni et a arrêté la liste des candidats admis.

40 candidats sont admis. Le seuil d'admission retenu est le suivant : 131,90 points.

9) Statistiques :

Admis à concourir		Présents aux épreuves d'admissibilité		Seuil d'admissibilité		Candidats admissibles	
2018	2022	2018	2022	2018	2022	2018	2022
321	269	238 (note) 236 (projet)	188 (note) 182 (projet)	80,25 points	82 points	78	53

Candidats présents à l'épreuve d'admission		Seuil d'admission		Candidats admis	
2018	2022	2018	2022	2018	2022
75	52	133,50 points	131,90 points	43	40

10) Remerciements :

Les membres du jury expriment leur entière satisfaction quant à la qualité de l'organisation de l'examen professionnel et remercient les différents partenaires, de tous les moyens mis à disposition pour la réalisation des épreuves dans les meilleures conditions.

Le Président du jury remercie les membres du jury, le personnel du service concours et examens professionnels pour leur investissement, leur disponibilité, qui ont permis le bon déroulement de ce concours.

Le Président du Jury,



M. Alain MANO

□ □ □ □